

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II-813

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Bony, M. Boucard, Mme Petex, Mme Bay, M. Rolland, M. Cordier,  
Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Descoeur, M. Le Fur, M. Jean-Pierre Vigier  
et M. Breton

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>               | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
|---------------------------------|------------|------------|
| Presse et médias                | 10 000 000 | 0          |
| Livre et industries culturelles | 0          | 10 000 000 |
| <b>TOTAUX</b>                   | 10 000 000 | 10 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                    | 0          |            |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à maintenir les crédits du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), afin de soutenir les radios associatives locales françaises. Près de 800 radios associatives sont présentes en France. Elles participent à la vie de nos territoires, ce sont des radios de proximité au plus près des habitants, notamment en zones rurales.

Une diminution drastique de ces crédits mettrait en péril l'existence de nombreuses radios associatives. Cette réduction risque d'avoir plusieurs conséquences comme des suppressions d'emplois et l'appauvrissement de la diversité médiatique locale et de l'offre culturelle.

Au vu des difficultés que pourraient rencontrer les professionnels du secteur et les radios locales si les 35 millions d'euros leur était supprimés, il est proposé d'abonder 10 millions d'euros l'action n° 6 (Soutien à l'expression radiophonique locale) du programme 180 (Presse et médias). Afin de rendre l'amendement recevable, il est proposé de compenser les crédits alloués par une annulation d'un montant équivalent de crédits à l'action n° 1 (livre et lecture) du programme 334 (« Livre et industries culturelles »).

Bien sûr, l'auteur du présent amendement n'entend pas réduire les crédits alloués à la mission Livre et Industrie culturelle, et à l'action 1, aussi, il appelle le Gouvernement à lever le gage.